



Aucune Signature de contrat

Par **Sawdupacha**, le **05/08/2011** à **20:07**

Bonjour,

J'ai été embauché en qualité de directrice adjointe au sein d'un centre social le 4 juillet 2011 après avoir répondu à une annonce sur pôle emploi.

L'annonce faisait état d'un contrat CAE/CUI de 6 mois de 20h à environ 800 euros par mois. Le centre social fermant en août il était établi que je fasse 40h par semaine pour avoir droit aux congés payés du mois d'août.

Durant toute la période de travail, je n'ai signé aucun contrat malgré les nombreuses revendications et mail de ma direction. Aujourd'hui 5 août, dernier jour de travail avant congé on m'apporte un autre type de contrat CEE de 5 semaines (que j'ai refusé de signer) avec ma fiche de paye de 640 euros et qui refuse de payer le 2^e mois ni les heures travaillées (220 heures en 5 semaines).

Aujourd'hui je voudrais savoir à quels recours puis je faire appel pour régulariser ma situation, et à quoi aurais je droit?

Merci pour votre réponse

Sophia

Par **P.M.**, le **05/08/2011** à **21:17**

Bonjour,

Déjà, sans contrat écrit vous étiez en CDI sans période d'essai...

Il faudrait que vous obteniez un écrit comme quoi il y a rupture par l'employeur...